



# REPONSE MANAGERIALE

## EVALUATION INTERMEDIAIRE 2021



**Belgique**

partenaire du développement

Réponse managériale dans le cadre de l'évaluation intermédiaire DES OUTILS DIGITAUX DE COLLECTE DES DONNEES du programme SIA Mali, réalisée pour SOS Faim, Iles de Paix et Autre Terre par le consultant international, Agroéconomiste, Ibrahim Nienta entre avril et septembre 2021.

Cette réponse managériale a été discutée par les équipes au siège et sur le terrain ainsi qu'avec les partenaires impliqués.

Cette réponse a été validée en interne par les organes compétents de chacune des 3 ONG SIA selon ses procédures internes.

<p><b>Recommandation d'ordre général 1 :</b>  Promouvoir le suivi rapproché : notamment en associant pleinement les animateurs de zones ou relais dans le suivi quotidien des données.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des relais et ADC</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité</li> <li>- Démission des agents</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>  Nous sommes en phase avec cette recommandation.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coresponsabiliser les relais et ADC pour le suivi rapproché ;</li> <li>- Elaborer un plan de suivi trimestriel à exécuter par les relais et agents de terrain ;</li> <li>- Evaluer trimestriellement les plans de suivi ;</li> <li>- Réaliser de mission conjointes (SOS Faim &amp;Partenaires) de suivi terrain.</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b></p> <p>Au démarrage du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b></p> <p>SOS FAIM, AOPP, PNPR</p>
<p><b>Recommandation d'ordre général 2 :</b>  Promouvoir la mise en place dans le dispositif de collecte d'un volet d'analyse des données : il est à noter que les dispositifs de collecte mis en place ne génèrent pas les tableaux de synthèses de données, ni de graphiques et ou de cartographies de données. Il est donc important de fournir des efforts à ce niveau. Aussi, il est important de mobiliser le personnel qualifié pour le traitement et l'analyse des données.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilités de compétences au niveau des partenaires (AOPP, CNOP et PNPR) sur l'analyse des données avec SPSS ;</li> <li>- Existence de site WEB pour les trois partenaires</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non mise à jour de site pour faute de remontée de données (AOPP) ;</li> <li>- Coûts financiers supplémentaires</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>  Nous sommes partiellement d'accord avec cette recommandation. Les partenaires AOPP, CNOP et PNPR ont été formés sur le traitement et l'analyse des données avec le logiciel SPSS. Cependant des actions de recyclage peuvent être envisagées.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des partenaires (AOPP, CNOP et PNPR) sur l'analyse des données ;</li> <li>- Mise en place d'un cadre de concertation entre les trois structures sur les besoins (données, autres documents...)</li> <li>- Formation de SOS Faim et de ses partenaires en cartographie ;</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b></p> <p>Au démarrage du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b></p> <p>AOPP, PNPR, CNOP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre général 3 :</b>  Promouvoir la mise en place d'un dispositif de diffusion des résultats : la diffusion des résultats est l'une des importantes phases du processus. La mise en place d'un tel dispositif facilitera la visibilité de chaque plateforme.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plateformes pour les partenaires ;</li> <li>- Existence d'un site web pour SOS Faim ;</li> <li>- Existence d'administrateurs de plateformes (CNOP, PNPR et AOPP)</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La non mise à jour des plateformes</li> </ul>	

<p><b>Réponse :</b> Ce dispositif existe, car tous les partenaires disposent de sites web et de plateformes digitales. Cependant, il est possible d'améliorer la mise à jour régulière des informations sur les sites web.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion des résultats sur les plateformes des partenaires</li> <li>- Réfléchir à l'opportunité de concevoir un site web pour SOS Faim Mali</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Après chaque processus de collecte - Analyse de données et rapportage</p>	<p><b>Responsable</b> PNPR, CNOP, AOPP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre général 4 :</b> Renforcer la synergie dans la digitalisation : notamment en créant et ou renforçant plus le partenariat entre la CNOP, l'AOPP, la PNPR- M et d'autres acteurs du monde rural.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une relation formelle de collaboration entre les différents partenaires</li> </ul>	<p>Risques : faible engouement de l'un des partenaires sur la synergie</p>	
<p><b>Réponse :</b> Cette recommandation rejoint ce qui est déjà fait par SOS Faim. Les ateliers de concertations et réunions de synergies seront poursuivis.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un cadre dynamique de concertation entre les trois structures sur leurs besoins en termes de collecte de données ;</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Au démarrage du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b> SOS FAIM, AOPP, PNPR, CNOP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, SOS FAIM, 1 :</b> Consolider les acquis de la digitalisation au niveau des trois structures partenaires : notamment en les appuyant dans la centralisation et dans la diffusion des meilleures pratiques en matière de digitalisation.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une ressource humaine qualifiée</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démission ;</li> <li>- Manque de temps pour la réalisation de certaines activités</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b> Cette recommandation est pertinente et sera prise en charge sur le nouveau programme.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les fréquences de recyclage des différents responsables des bases de données ;</li> <li>- Renforcer les rencontres de suivis et d'échanges avec les structures sur l'évolution de leurs activités de digitalisation</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Mensuellement tout le long du programme</p>	<p><b>Responsable</b> SOS FAIM</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, SOS FAIM, 2 :</b> Poursuivre les appuis (en termes de renforcement des capacités, surtout les formations sur l'analyse des données qui doivent aller au-delà avec la production de graphiques et ou de cartes) en faveur de la digitalisation en tirant les principaux enseignements avec un programme complémentaire dans le nouveau cycle de programmation.</p>		

<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outre la présence d'un chargé de digitalisation au niveau de l'antenne de SOS Faim à Bamako, il y a également des chargés « plaidoyer » en Afrique de l'Ouest au siège de SOS Faim et chez les partenaires</li> </ul>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible engagement des partenaires pour être autonome dans la prise en charge des plateformes digitales.</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>          Cette recommandation n'est pas très opérationnelle mais nous allons essayer de la concrétiser davantage.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le bilan des actions de digitalisation qui ont eu lieu dans le programme DGD 17-21</li> <li>- Après la communication du subside octroyé par la DGD pour le programme 22-26, sur base du bilan 17-21, programmer la suite des actions 22-26, en concertation avec les services « plaidoyer » de SOS Faim et des partenaires pour améliorer l'analyse des données, leur valorisation dans des actions de plaidoyer et leur diffusion</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier trimestre 2022</li> <li>- Second trimestre 2022</li> </ul>	<p><b>Responsable</b>          SOS FAIM</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, AOPP, 1 :</b>          Assurer le fonctionnement normal de la base en améliorant la collaboration avec les OP : Etant identifié comme une difficulté, il est important de sensibiliser plus les OP afin qu'elles donnent les informations en temps réels et de façon régulière. Pour motiver les OP, il est important que les missions de sensibilisations soient diligentées pour mieux expliquer le bien-fondé de la digitalisation.</p>		
<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de canaux de communication multiples entre AOPP et les OP à la base ;</li> <li>- Existence du réseau des producteurs de semences ;</li> <li>- Engagement de RECOSEM-Mali et ses faitières régionales à plus d'engagement pour la réussite de la plateforme</li> </ul>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts induits</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>          Nous sommes d'accord avec cette recommandation. SOS Faim ne pourra appuyer les activités prévues ci-dessus qu'en cas de poursuite du partenariat entre l'AOPP et SOS Faim.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les missions de sensibilisation des OP dans le bien-fondé de la digitalisation ;</li> <li>- Renforcer les canaux de communication entre AOPP et les OP à la base ;</li> <li>- Identifier et renforcer le niveau d'autorité adéquat (AOPP ou réseau) pour qu'ils puissent assurer une sensibilisation constante et une organisation décente ;</li> <li>- Explorer les potentiels clients comme la FAO, le PAM</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b>          Tout le long du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b>          AOPP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, AOPP, 2 :</b>          Assurer le renforcement continu des capacités techniques du personnel et des OP en charge de l'encadrement et de la collecte des données : lors des entretiens avec le responsable de la base de données, il a été constaté un déficit significatif dans le traitement et l'analyse des données collectées, ce qui se manifeste de plus en plus par une mauvaise articulation des actions de plaidoyer. Le logiciel SPSS semble être le meilleur outil d'analyse des données simple à manier. Au niveau des OP, on note aussi des insuffisances en ce qui concerne l'utilisation efficace des tablettes.</p>		

<b>Opportunités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de connaissances techniques de base au niveau du personnel de l'AOPP ;</li> <li>- Présence de ressources humaines qualifiées au niveau des réseaux de semenciers pour la gestion relais du dispositif ;</li> <li>- Présence de canaux multiples d'interaction avec les OP ;</li> </ul>	<b>Risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<b>Réponse :</b> Nous sommes d'accord avec cette recommandation. SOS Faim ne pourra appuyer les activités prévues ci-dessus qu'en cas de poursuite du partenariat entre l'AOPP et SOS Faim.		
<b>Action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances périodiques de recyclage du personnel de l'AOPP ;</li> <li>- Organiser des ateliers périodiques de recyclage du personnel des OP ;</li> <li>- Mettre en place un budget communication adéquat pour le suivi rapproché des activités avec les OP par le RH de l'AOPP ;</li> </ul>	<b>Calendrier</b> Tout le long du programme 2022 - 2026	<b>Responsable</b> AOPP
<b>Recommandation d'ordre spécifique, AOPP, 3 :</b> Renforcer le suivi des coopératives : notamment en vue d'appuyer dans la collecte des données mobiles et renforcer leurs capacités de gestion.		
<b>Opportunités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une ressource humaine pouvant assurer le renforcement au niveau de l'AOPP ;</li> </ul>	<b>Risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<b>Réponse :</b> Nous sommes d'accord avec cette recommandation. SOS Faim ne pourra appuyer les activités prévues ci-dessus qu'en cas de poursuite du partenariat entre l'AOPP et SOS Faim.		
<b>Action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités de la ressource humaine en charge de la gestion de la plateforme au niveau de l'AOPP ;</li> <li>- Voter un budget communication adapter pour le suivi rapproché auprès des OP ;</li> <li>- Doter les faitières régionales de personnel d'appui et d'accompagnement des OP de base pour la collecte des données</li> </ul>	<b>Calendrier</b> Tout le long du programme 2022 - 2026	<b>Responsable</b> AOPP
<b>Recommandation d'ordre spécifique, CNOP, 1 :</b> Renforcer la collecte des données : notamment en recrutant de nouveaux enquêteurs étant donné que le réseau compte plus de 751 Exploitations agricoles familiales sachant bien que le but recherché est d'aller au-delà et progressivement c'est dire avoir un échantillonnage de 12 000 exploitations agricoles familiales pour faire un vrai plaidoyer au niveau national.		
<b>Opportunités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<b>Risques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<b>Réponse :</b> Nous ne validons pas cette recommandation de l'évaluateur. Ce chiffre de 12.000 exploitations n'est pas argumenté. Il pourrait entraîner une hausse démesurée des coûts de collecte sans apporter une augmentation significative de la fiabilité des infos collectées. La taille de l'échantillon et la méthode d'échantillonnage actuel avaient été validées la CPS du ministère du Développement rural. Toutefois, le chiffre de 751 EAF n'est pas figé, en 2021, la CNOP avait suivi 832 EAF. La taille de l'échantillon restera dans une fourchette de 700 à 1.000 EAF.		

<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, CNOP, 2 :</b>  Renforcer les capacités des enquêteurs : lors des entretiens avec les enquêteurs, la majorité a signalé qu'elle rencontre des difficultés pour manipuler les tablettes mis à la disposition pour la collecte des données et cela malgré les séances de recyclage administrées par la CNOP. Il est important donc de continuer à renforcer leur capacité</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de connaissances préalables dans l'utilisation des tablettes et des outils de collecte de données ;</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>  Nous sommes d'accord avec cette recommandation</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux adapter les modules dispensés aux activités de collecte ;</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b>  Au démarrage du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b>  CNOP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, CNOP, 3 :</b>  Sensibiliser les producteurs afin qu'ils participent plus à la collecte des données : Beaucoup de producteurs sont réticents à communiquer les vraies données aux enquêteurs par souci de ne pas se faire identifier par les impôts au niveau communal. Ce qui rend souvent difficile la collecte et donc la fiabilité des données collectées. Il faut donc redoubler la sensibilisation des producteurs.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats visibles et profitables aux producteurs des précédentes actions de plaidoyer</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques climatiques peuvent remettre en question toute amélioration des conditions de travail des producteurs, parfois plus largement que les actions de plaidoyer réussies. D'où un désintérêt pour ce plaidoyer et la participation à la collecte des données.</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b>  Ce problème de fiabilité des données due à la méfiance des producteurs est probablement présent mais difficile à supprimer totalement.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliquer aux enquêteurs l'importance de la collecte de données fiables pour construire les actions de plaidoyer</li> <li>- Sensibiliser les producteurs sur l'utilisation qui est faite des données collectées et sur l'importance de la collecte</li> <li>- Garantir l'anonymat des données collectées</li> <li>- Informer davantage les enquêteurs et producteurs des résultats des plaidoyer</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b>  Tout le long du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b>  CNOP</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, PNPR, 1 :</b>  Réactualiser la base de données : notamment en intégrant un dispositif d'analyse et de centralisation des données hebdomadaires sur les stocks des organisations paysannes.</p>		
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de ressource humaine interne ayant la capacité de procéder aux analyses et traitement des données ;</li> </ul>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	

<p><b>Réponse :</b> Nous sommes d'accord avec cette recommandation, car la base de données et le site ne sont pas liés. Ce qui rend difficile le suivi automatique de l'évolution des stocks de riz auprès des OP.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir des séances de travail avec l'équipe opérationnelle de la PNPR pour déterminer le schéma de fonctionnement du nouveau dispositif de collecte et d'analyses des données hebdomadairement collectées ;</li> <li>- Former le personnel en charge du dispositif dans sa prise en main effective ;</li> <li>- Mettre en place un système de recyclage du personnel ;</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Au démarrage du programme 2022-2026</p>	<p><b>Responsable</b> PNPR</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, PNPR, 2 :</b> Renforcer l'équipe de digitalisation : en recrutant un personnel chargé exclusivement de la base de données.</p>		
<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une ressource interne stagiaire effectuant déjà cette tâche</li> </ul>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de financement</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b> Ce point est assez important et a déjà été soulevé par SOS FAIM.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder au recrutement du responsable de la base de données qui se charge de la gestion de la base de données et du site.</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Au démarrage du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b> PNPR</p>
<p><b>Recommandation d'ordre spécifique, PNPR, 3 :</b> Faciliter la Création d'une identité digitale pour les campagnes de plaidoyer (utilisation des réseaux) en faveur des exploitations familiales rizicoles.</p>		
<p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la compétence interne nécessaire pour le maintien des pages sur les réseaux sociaux.</li> </ul>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	
<p><b>Réponse :</b> Ce point est également très important pour la PNPR-M, car il permet de toucher les décideurs et un maximum de population. C'est également un outil très efficace pour valoriser les actions de la structure.</p>		
<p><b>Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités du personnel de la PNPR notamment les agents en charge de la collecte, l'analyse des données et la gestion du site web.</li> </ul>	<p><b>Calendrier</b> Tout le long du programme 2022 - 2026</p>	<p><b>Responsable</b> PNPR</p>